

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2014**

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 20

Secrétaire de séance : Mme Aline JOFFET

Modérateur : M. Jacques J.P MARTIN

**14/203 TRANSFERT DE PRINCIPE DE LA GARANTIE COMMUNALE DE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE POUR LES EMPRUNTS CONTRACTES PAR LA SAIEM DE NOGENT-SUR-MARNE DANS LE CADRE DU PROJET DE CESSIION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 7/9 RUE ANDRE PONTIER AU PROFIT DE LA SA IMMOBILIERE 3F, BAILLEUR SOCIAL**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Accepte le principe de transfert de la garantie de la Ville de Nogent sur Marne pour les emprunts contractés par la SAIEM de Nogent sur Marne pour l'opération, de construction de 20 logements – Zac de la Poste – 7/9 rue André Pontier dans le cadre de la promesse de vente intervenue entre la SAIEM et la SA d'habitations à loyer modéré Immobilière 3F.

Les emprunts qui ont reçu le bénéfice de la garantie communale et devant être transférés par la SAIEM de Nogent sur Marne au profit de la SA Immobilière 3F, sont les suivants :

- 2 521 315 € CDC
- 731 760 € SOLENDI

Cette décision reste subordonnée à l'envoi des documents tels que précisés ci-dessous :

- Délibération du Conseil d'Administration de la SAIEM de Nogent sur Marne approuvant le transfert des prêts garantis par la commune pour l'opération de construction de 20 logements,
  - Délibération du Conseil d'Administration de la SA Immobilière 3F autorisant son Directeur Général à :
  - Reprendre les emprunts souscrits par LA SAIEM de Nogent sur Marne auprès des établissements financiers et intérêts courus,
  - Signer les conventions de garanties d'emprunts avec la commune de Nogent sur Marne dans le cadre de la reprise des emprunts,
  - L'accord de la Caisse des Dépôts et Consignations et de l'établissement collecteur du 1 % dénommé SOLENDI aux mêmes conditions,
  - et à l'approbation du Conseil Municipal des montants et des caractéristiques des emprunts que la SAIEM sera amenée à transférer dans le cadre de la cession de l'ensemble immobilier de 20 logements, 1 commerce, et des places de stationnement en sous-sol à la SA Immobilière 3F.
-

**14/204 GARANTIE COMMUNALE DE PRINCIPE A HAUTEUR DE 100 % EN FAVEUR DE LA SA IMMOBILIERE 3F, SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE POUR LA REALISATION D'UN EMPRUNT DE TRANSFERT DE PATRIMOINE D'UN MONTANT DE 2 490 000 € POUR UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 20 LOGEMENTS, 1 COMMERCE ET DES PLACES DE STATIONNEMENT EN SOUS-SOL – SIS 7/9 RUE ANDRE PONTIER**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Accorde sa garantie de principe à hauteur de 100 % pour le prêt que la SA Immobilière 3F, Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré sise 159, rue Nationale 75638 Paris Cedex 13 se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du transfert de patrimoine de 20 logements, 1 commerce et des places de stationnement en sous-sol 7/9, rue André Pontier à Nogent sur Marne, dans l'attente d'un dossier complet.

**14/205 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Le conseil municipal, par 36 voix pour dont 7 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), 3 abstentions (Alternative pour Nogent),

Approuve l'acte constitutif du Groupement de Commandes pour les Services de Communications Electroniques (GCSCE) annexé à la présente délibération, portant adhésion au GCSCE.

Dans le cadre du groupement de commande, la Commune verse annuellement une cotisation qui s'élève à 0,15 € par habitant, soit pour l'année 2014 une cotisation de 4769,25 €, calculée sur la base de la population INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (31 795 habitants).

La cotisation est révisée annuellement.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal.

**14/206 APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU**

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent), le groupe Progrès et solidarité pour Nogent ne prend pas part au vote,

Présentation de l'amendement de Mme DURANTEL – (33 voix contre dont 6 pouvoirs – 3 voix pour)

Prend acte du bilan de la mise à disposition du public et approuve la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle résulte du dossier annexé à la présente délibération.

Le dossier de modification simplifiée est consultable au service urbanisme – 9, rue Jean Monnet à Nogent-sur-Marne, aux heures habituelles d'ouverture.

Conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois à la Mairie. Mention de cet affichage sera insérée en

caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera également publiée au recueil des actes administratif.

---

#### **14/207 MAJORATION DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

Le conseil municipal à l'unanimité, le groupe Progrès et solidarité pour Nogent ne prend pas part au vote,

Le taux de la part communale de la taxe d'aménagement est porté à 20% dans les secteurs délimités sur le plan joint à la présente délibération.

La délimitation de ces secteurs est reportée dans les annexes du Plan Local d'Urbanisme.

Sur le reste du territoire, la délibération n°11/17 1 du 9 Novembre 2011 demeure en vigueur.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible tacitement.

#### **14/208 AUTORISATION DE PRINCIPE POUR L'ACQUISITION DE LA PLACE PIERRE SEMARD**

Le conseil municipal, par 30voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville), 3 abstentions (Un nouvel élan pour Nogent), 3 voix contre (Alternative pour Nogent), le groupe Progrès et solidarité pour Nogent ne prend pas part au vote,

Amendement présenté par M. Michel GILLES – (30 voix contre dont 6 pouvoirs - 3 abstentions – 3 voix pour)

Approuve le principe de l'acquisition des terrains (environ 4.000m<sup>2</sup>) situés place Pierre Sémard, à Nogent-sur-Marne, en bordure de la voie RER A et appartenant actuellement à la RATP.

Autorise Monsieur le Maire à saisir France Domaine pour le prix négocié entre les parties.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'intervention d'un établissement public foncier pour assurer le portage des terrains.

#### **14/209 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Décide de supprimer au tableau des effectifs :

- un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Décide de créer au tableau des effectifs :

- un poste d'attaché territorial à temps non complet (21 heures).

#### **14/210 VERSEMENT D'UNE INDEMNITE A UN AGENT DE LA VILLE**

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 7 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville Progrès et solidarité pour Nogent), 5 abstentions (Un nouvel élan pour Nogent, Alternative pour Nogent), 1 voix contre (Alternative pour Nogent),

Décide de verser, par mandat administratif, la somme de 7898,28 euros à un agent de la ville, au titre de la prise en charge du préjudice financier lié à un défaut d'information, de la part de la Commune, dans l'établissement de sa déclaration d'impôt sur le revenu. En contrepartie, cet agent s'oblige à ne pas engager de procédure contentieuse contre la commune relative à ce préjudice, conformément au protocole transactionnel ci-joint.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte relatif à cette délibération, et notamment le protocole transactionnel ci-joint.

---

#### **14/211 FIXATION DES TARIFS DE DVD**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Fixe le prix pour la vente de DVD (Centenaire et à venir), à partir de 2014 et à déterminer les années suivantes si le coût augmente, selon le tableau ci-après :

Descriptif	Tarif TTC
- DVD	10 €

---

#### **14/212 CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ECOLE DE CIRQUE ITALO MEDINI POUR FORMATIONS AU CONSERVATOIRE**

Le conseil municipal à l'unanimité,

Approuve la convention de partenariat à passer entre l'école de cirque Italo Médini et la Commune de Nogent-sur-Marne.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention.

---

#### **14/213 CREATION DE CINQ CONSEILS DE QUARTIER ET APPROBATION DE LA CHARTE ET DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le conseil municipal, par 33 voix pour dont 6 pouvoirs (Ensemble aimons notre ville, Un nouvel élan pour Nogent), 5 voix contre dont 1 pouvoir (Alternative pour Nogent, Progrès et solidarité pour Nogent), et 1 abstention (Progrès et solidarité pour Nogent),

Abroge les délibérations n°08/172 du 28 septembre 2008, n°08/228 du 13 novembre 2008 et n°09/166 du 12 octobre 2009.

Décide de créer cinq quartiers dans la Commune de Nogent-sur-Marne, afin de renforcer la démocratie locale.

Décide de la dénomination de chacun des quartiers comme suit :

- Secteur 1 : Le Bois-Baltard
- Secteur 2 : Les Viselets
- Secteur 3 : Plaisance-Mairie
- Secteur 4 : Marne-Beauté
- Secteur 5 : Village

Fixe le périmètre de chacun des quartiers comme suit :

- **Secteur 1 : Le Bois-Baltard**

Avenue de la BELLE GABRIELLE, Avenue CHARLES V (côté pair), Avenue des CHATAIGNIERS, Villa des CHÊNES, Place du GÉNÉRAL LECLERC, Avenue GEORGES CLÉMENCEAU (côté pair), Rue JEAN GUY LABARBE, Avenue de JOINVILLE, Avenue des MARRONIERS, Avenue des MERISIERS, Avenue ODETTE, Avenue de la SOURCE, Rue VICTOR BASCH (côté pair), Avenue VICTOR HUGO, Avenue WATTEAU.

**- Secteur 2 : Les Viselets**

Rue de l'AMIRAL COURBET, Villa ANDRÉ, Rue des ANGLES, Rue AUNIER, Rue de BAPAUME, Rue de CHÂTEAUDUN, Passage sous CHÂTEAUDUN, Rue du COMMANDANT MARCHAND, Boulevard des DEUX COMMUNES, Rue de FONTENAY, Rue du FORT, Boulevard GAMBETTA, Rue GASTON MARGERIE, Rue du GENERAL CHANZY, Rue du GÉNÉRAL FAIDHERBE, Avenue GEORGES CLEMENCEAU (côté impair), Boulevard GEORGES V (côté impair), Impasse des GRILLONS, Rue GUILLAUME ACHILLE VIVIER, Villa LEBEGUE, Villa LEDOUX, Rue MANESSIER, Villa du PARC, Rue PARMENTIER, Place PIERRE SEMARD, Rue PLISSON, Rue de SAINT QUENTIN, Route de STALINGRAD, Boulevard de STRASBOURG (du N°1 au 97), Rue des VISELETS.

**- Secteur 3 : Plaisance-Mairie**

Boulevard ALBERT 1<sup>ER</sup> (jusqu'au n°24), Rue ANQUETIL, Rue de l'ARDILIERE, Rue de l'ARMISTICE, Rue CABIT, Rue des CLAMARTS, Rue du COLONEL FABIEN, Rue de COULMIERS, rue des DEFENSEURS DE VERDUN, Rue EDMOND VITRY (côté impair), Rue EDOUARD RENARD, Allée des EPIVANTS, Rue EUGENE GALBRUN, Boulevard GALLIENI (côté pair), Rue de la Gare, Boulevard GEORGES V (côté pair), Grande rue CHARLES DE GAULLE (des n°144 et 145 à la fin), Rue des HEROS NOGENT AIS (des n°56 et 59 à la fin), Rue JACQUES KABLE (côté impair), Rue JEAN MONNET, Rue JEAN-BAPTISTE COIGNARD, Rue JOSE DUPUIS, Rue du LAC, Rue de l'ARBOUST, Rue LEMANCEL, Rue LEQUESNE (des n°17 et 26 à la fin), Rue de la LIBERATION, Rue LOUIS-LEON LEPOUTRE, Rue Lucien BELLIVIER, Rue de la MAIRIE, Rue MARCELLE, Avenue du MARECHAL FAYOLLE, Rond Point du MARECHAL FOCH, Rue du MARECHAL FRANCHET D'ESPEREY, Rue DU MARECHAL JOFFRE, Avenue du MARECHAL LYAUTEY, Avenue du MARECHAL MAUNOURY, Rue du MARECHAL VAILLANT, Villa MARIE ELEONORE, rue des MARLIERES, Rue NOUVELLE, Rue ODILE LAURENT, Sentier SOUS PLAISANCE, Rue de PLAISANCE, Avenue POLTON, Rue du PONT NOYELLES, Rue RAYMOND JOSSSERAND, Boulevard de la REPUBLIQUE, Rue du Roi DAGOBERT, Place ROLAND NUNGESSER, Avenue SIMONE, Boulevard de STRASBOURG (des n°105 et 114 à la fin), Passage de la TAVERNE, Rue THEODORE HONORE (des n°44 et 99 à la fin), Rue THIERS (à partir des n°14 et 25 à la fin).

**- Secteur 4 : Marne-Beauté**

Rue AGNES SOREL (côté impair et du n°42 à la fin), Impasse AGNES SOREL, Boulevard ALBERT 1<sup>er</sup> (jusqu'au n°38), Rue AUGUSTE PÉCHINEZ, Rue BAÜYN DE PERREUSE (côté pair), Avenue BEAUSEJOUR, Sentier de BELLEVUE, Impasse de BELLEVUE, Rue CARNOT, Avenue CHARLES V (côté impair), Rue CHARLES VII (côté pair du 14 à la fin), Avenue de DIANE (côté pair), Rue FRANCOIS ROLLAND (côté pair), Avenue Franklin ROOSEVELT, Rue Henri DUNANT, Rue HOCHÉ, Chemin de l'ILE DE BEAUTE, Promenade de l'ILE DE BEAUTE, Ile des LOUPS, Rue Jacques KABLE (côté pair), Avenue KLEBER, Rue LEPRINCE, Avenue MADELEINE SMITH CHAMPION, Rue MARCEAU, Impasse MARCHAND, Boulevard de la MARNE, Rue de NAZARE, Avenue de NEPTUNE, Rue du PORT, Quai du PORT, Avenue des TILLEULS, Avenue du VAL DE BEAUTE, Rue du VIADUC, Rue Victor BASCH (côté impair du n°21 à la fin).

**- Secteur 5 : Village**

Rue de l'Abbé GUILLEMINAULT, Rue AGNES SOREL (jusqu'au n°44), Rue ALPHONSE ANCELLET, Rue ANDRE PONTIER, Rue BAÜYN DE PERREUSE (jusqu'au n°8 + côté impair), Rue de BEAUTE, Villa de BEAUTE, Impasse BERGER, Rue BRILLET, Rue CHARLES VII (jusqu'au n°6 + côté impair), Villa Clémence HENRIETTE, Rue du CURE CARREAU, Rue CURY, Passage CURY, Avenue DE LATTRE DE TASSIGNY, Avenue DUVELLEROY, Rue du FORT, Rue EDMOND VITRY (côté pair), Rue Emile ZOLA, Square de la FONTAINE, avenue François ROLLAND (côté impair), Rue Gabriel PERI, Boulevard GALLIENI (côté impair), Grande rue CHARLES DE GAULLE (jusqu'aux n°140 et 141), rue GUGNON, Rue Gustave LEBEGUE, Rue Guy MOQUET, Rue des HEROS NOGENTAIS (jusqu'aux n°54 et 57), Rue Jean MOULIN, RUE de la MUETTE, Rue Jean SOULES, Rue du JEU DE L'ARC, rue du JEU DE PAUME, Rue JULES FERRY, Rue LEQUESNE (jusqu'au n°15 et 24), rue du LIEUTENANT OHRESSER, Impasse du LUXEMBOURG, Impasse du NORD, Impasse de l'OUEST, Rue PASTEUR, Rue Paul BERT, Rue Paul DOUMER, Rue Pierre BROSSOLETTE, Chemin du PRESSOIR, Rue Saint SEBASTIEN, Rue Sainte ANNE, Villa Sainte MARTHE, Boulevard de STRASBOURG (du n°2 au 114), Avenue SUZANNE, Rue Théodore HONORE (jusqu'aux n°95 et 42), Rue THIERS (jusqu'aux n°12 et 23), Rue Victor BASCH (jusqu'au n°19 côté impair), Rue YVON.

Approuve le règlement intérieur et la charte des conseils de quartier déterminant les objectifs et le fonctionnement de ces conseils.

---

**14/214 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

N° 14-277 du 21 août 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association Arts Liés domiciliée 65 rue Parmentier à Nogent-sur-Marne pour l'animation d'ateliers d'arts plastiques, le dimanche 5 octobre 2014, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 14-278 du 21 août 2014 : PASSATION d'une convention avec Mme Dominique Lecerf pour l'animation d'un atelier modelage le dimanche 5 octobre 2014, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 14-279 du 21 août 2014 : PASSATION d'une convention avec M. Alain Fenet pour l'animation d'ateliers de sculptures et de gravures, le dimanche 5 octobre 2014, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 14-280 du 21 août 2014 : PASSATION d'une convention avec l'association La Barak' A Théâtre domiciliée 16 avenue Sergent Maginot à Rennes (35000) pour l'animation d'ateliers de fabrication de marionnettes, le dimanche 5 octobre 2014, dans le cadre de la manifestation Art en Famille, le prix de cette prestation étant de 300 € TTC.

N° 14-281 du 22 août 2014 : MODIFICATION de l'arrêté n° 14-252 autorisant la passation d'une convention d'occupation précaire pour un logement situé 43 rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne, afin de préciser que les charges locatives seront calculées sur la base des factures réellement acquittées par la Ville rapportées à la surface occupée par la locataire.

N° 14-282 du 25 août 2014 : PASSATION d'un contrat d'une durée d'un an renouvelable avec la société QMATIC sise 108 avenue de Stalingrad à Villejuif (94800) pour des prestations d'entretien du système de gestion d'accueil de l'état-civil, la redevance annuelle étant fixée à 754,21 € HT (905,05 € TTC) et le coût de la visite préventive à 245,79 € HT (294,95 € TTC).

N° 14-283 du 28 août 2014 : PASSATION d'un contrat avec la société SARBACANE SOFTWARE sise 3 avenue Antoine Pinay à Hem (59510) pour des services de préparation, d'envoi et de suivi de campagnes e-mailing (pack de 60 000 crédits), le prix de ces prestations étant de 828 € TTC.

N° 14-284 du 29 août 2014 : OUVERTURE à la rentrée 2014-2015 d'une classe maternelle et d'une classe élémentaire au sein du groupe scolaire Victor Hugo.

N° 14-285 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 : RESILIATION au 1<sup>er</sup> septembre 2014 du contrat de location passé le 1<sup>er</sup> juillet 2000 pour un logement situé 39 rue Marceau à Nogent-sur-Marne, suite au départ du locataire.

N° 14-286 du 1<sup>er</sup> septembre 2014 : APPROBATION de la convention d'occupation précaire d'une durée de 4 mois à passer pour un logement de type F2 situé 69 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne, la mise à disposition étant consentie moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 386,80 €.

N° 14-287 du 2 septembre 2014 : PASSATION d'un contrat d'une durée d'un an avec la société AFONE MONETICS sise 11 place François Mitterrand à Angers (49000) pour la location d'un matériel monétique à installer au parking du Centre pour le paiement par carte bancaire, le loyer mensuel s'élevant à 14,40 € TTC.

N° 14-288 du 3 septembre 2014 : MISE À DISPOSITION à titre gratuit d'un espace dans le parc Watteau au profit de l'association V'île fertile domiciliée 13 rue de Toul à Paris (75012), dans le cadre de sa participation à la Fête des Jardins le 28 septembre 2014.

N° 14-289 du 5 septembre 2014 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance proposée par la Sarl PNAS d'un montant de 747,05 € en réparation du préjudice subi par la Commune du fait de la détérioration d'un vitrage de l'école Leonard de Vinci par un élève.

N° 14-290 du 5 septembre 2014 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance proposée par la Sarl PNAS d'un montant de 3 161,95 € en réparation du préjudice subi par la Commune du fait de la détérioration, par un automobiliste, de deux barrières anti-stationnement et d'une jardinière implantées 7 rue Pierre Brossolette à Nogent-sur-Marne.

N° 14-291 du 5 septembre 2014 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance proposée par la Sarl PNAS d'un montant de 155,90 € en réparation du préjudice subi par la Commune du fait de la dégradation, par un automobiliste, de deux barrières anti-stationnement et d'un panneau implantés rue Ancellet à Nogent-sur-Marne, le montant de la franchise de 250 € devant être récupéré par la Commune dès l'aboutissement du recours par l'assureur.

N° 14-292 du 5 septembre 2014 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance proposée par la Sarl PNAS d'un montant de 5 728,80 € en réparation du préjudice subi par la Commune du fait de la dégradation par un automobiliste de la porte d'accès du parking des Arcades.

N° 14-293 du 5 septembre 2014 : ACCEPTATION de l'indemnité d'assurance proposée par la Sarl PNAS d'un montant de 825,46 € en réparation du préjudice subi par la Commune du fait de la dégradation, par un automobiliste, d'une jardinière implantée à l'angle de la Grande Rue et de la rue du Maréchal Vaillant à Nogent-sur-Marne.

N° 14-294 du 10 septembre 2014 : PASSATION d'un avenant n°5 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la structure multi-accueil Le Moulin de Beauté actant d'une part, de la réalisation d'études supplémentaires pour l'installation d'une enseigne en zinc et bois sur rue, d'études d'exécution, et du suivi de la réalisation pour un montant de 12 000 € HT (14 400 € TTC) et d'autre part, de l'augmentation du montant des honoraires de 11,32% de l'équipe de maîtrise d'œuvre (groupement conjoint des entreprises Altana, Concept Bois Structure et Amoes).

N° 14-295 du 10 septembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec la compagnie La Fabrique des Arts... d'à coté domiciliée 2 rue du moulin à vent à Bresles (60510), pour une représentation du spectacle « *le cirque à 4 mains* » à la bibliothèque municipale le 11 octobre 2014, le prix de cette prestation étant de 900 € TTC.

N° 14-296 du 11 septembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec le Musée de l'Armée situé 129 rue de Grenelle à Paris (75007) pour l'organisation d'une visite de l'Historial Charles de Gaulle le 15 octobre 2014, dans le cadre de la Semaine Bleue, le montant de cette sortie s'élevant à 390 € TTC.

N° 14-297 du 11 septembre 2014 : RÉSILIATION du marché conclu avec la société INEO INFRASTRUCTURES sise 17 ter rue du Bois à Fontenay-sous-Bois (94120) - pour la réalisation de travaux de rénovation de l'éclairage normal des bassins du centre nautique - en raison de l'impossibilité du prestataire d'effectuer les travaux dans les délais fixés.

N° 14-298 du 11 septembre 2014 : PASSATION d'une convention avec les établissements scolaires (collèges, lycées, Cours nogentais et Arborescence) et les associations sportives scolaires pour la mise à disposition des installations sportives couvertes et découvertes de la Ville au titre de l'année scolaire 2014-2015.

N° 14-299 du 15 septembre 2014 : MISE À DISPOSITION d'un local d'une superficie de 68,76 m<sup>2</sup> situé 2 avenue Victor Hugo à Nogent au profit de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, pour une durée de 33 mois, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 300 € pour les douze premiers mois et de 1280€ pour les vingt-et-un mois restant.

N° 14-300 du 16 septembre 2014 : CRÉATION d'une régie unique de recettes auprès de la Maison de la Famille pour l'encaissement des prestations petite enfance, péri et extra scolaires (cantines, crèches, clubs de loisirs et découverte, ateliers du soir, aide aux devoirs et atelier du mercredi proposé aux élèves en maternelle).

N° 14-301 du 17 septembre 2014 : PASSATION d'un avenant n°2 au marché conclu avec la société Dalkia - pour l'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire – actant de l'adjonction au marché de deux sites (Maison des Associations et crèche Moulin de Beauté).

N° 14-302 du 19 septembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec l'association Modul'artis domiciliée 5 rue Fournieris à Cusset (03300) pour une représentation du spectacle *Les diaboliques* à la bibliothèque municipale le 10 octobre 2014, le prix de cette prestation étant de 1 100 € TTC.

N° 14-303 du 19 septembre 2014 : PASSATION d'un contrat avec la Maison des Jeunes et de la Culture Louis Lepage pour l'organisation, dans le cadre de la Semaine Bleue, d'un « atelier cartonnage » destiné aux seniors, le prix de cette prestation étant de 213,10 € TTC.

N° 14-304 du 22 septembre 2014 : DÉFENSE des intérêts de la Commune par elle-même dans le cadre d'un recours initié devant le Tribunal Administratif de Melun par les voisins d'une salle municipale contestant le refus de la Commune de déplacer les fêtes de fin d'année des écoles dans un autre lieu.

N° 14-305 du 22 septembre 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit d'un véhicule Renault Express acquis en 1992 et de deux scooters de marque Peugeot acquis en 2002 à la Casse Autos Raphaël Fallone sise 277 voie Sonia Delaunay à Champigny-sur-Marne.

N° 14-306 du 22 septembre 2014 : MISE EN DÉCHARGE à titre gratuit d'un réfrigérateur de marque Brandt acquis en 2005, d'une plaque chauffante et d'un four à micro-ondes de marque Panasonic à l'Eco Point de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne.

N° 14-307 du 24 septembre 2014 : PASSATION d'un avenant prorogeant d'un an la convention d'occupation précaire conclue le 2 avril 2012 pour un logement de type F3 d'une superficie de 65 m<sup>2</sup>, situé 48 rue du Général Chanzy à Nogent, le loyer mensuel, charges comprises, étant fixé à 411 €.

N° 14-308 du 29 septembre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec la Compagnie du Héron Pourpré domiciliée 25 rue Antoine-Marie Colin à Vitry-sur-Seine (94400), pour la présentation du spectacle de Noël « *le petit chaperon rouge* » à l'école maternelle Val de Beauté le 4 décembre 2014, le prix de cette prestation étant de 4,30 € par enfant présent (9 classes concernées).

N° 14-309 du 29 septembre 2014 : ANNULÉ

N° 14-310 du 29 septembre 2014 : PASSATION d'un marché avec la société MAMIAS sise 28 avenue Jean Jaurès à Gagny (93200) pour assurer les vérifications périodiques et la maintenance corrective des installations de paratonnerres des bâtiments communaux, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 30 000 € HT.

N° 14-311 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 : PASSATION d'un avenant au marché conclu avec la société EXPERT LINE sise 19 rue Danton 94270 Le Kremlin Bicêtre - pour des prestations d'assistance, de maintenance et de développement du parc informatique de la Commune -, actant de la réalisation de prestations supplémentaires (notamment présence sur site de 3 personnes 5 jours par semaine au lieu d'une), et de l'augmentation consécutive du montant maximum annuel du marché, de 55 000 € HT à 85 000 € HT.

N° 14-312 du 2 octobre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour l'organisation d'animations pédagogiques destinées à 149 enfants de l'école élémentaire Guy Moquet le 2 octobre 2014, le prix de ces prestations étant de 429 € TTC.

N° 14-313 du 2 octobre 2014 : PASSATION d'un marché d'une durée d'un an renouvelable, avec le groupement des sociétés SIREV et ESPACE ARROSAGE 2000 pour des prestations de réparation, de mise en eau, d'hivernage et la réalisation de divers travaux sur le réseau hydraulique et d'entretien des bassins des espaces verts de la Ville, les montants annuels de commandes étant estimés entre 6 000 € et 50 000 € HT.

N° 14-314 du 3 octobre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association La Cicadelle domiciliée 15 rue Paul Vaillant-Couturier à Bonneuil-sur-Marne (94380) pour la présentation du spectacle « *le Noël des petits ramoneurs* » à l'école maternelle Guy Moquet le 19 décembre 2014, le prix de cette prestation étant fixé à 4,30 € par enfant présent (3 classes concernées).

N° 14-315 du 3 octobre 2014 : PASSATION d'un marché d'une durée d'un an renouvelable avec la société MBPS sise 9 rue Darses à Villeneuve-le-Roi (94290) pour la fourniture et la pose de barrières levantes, le montant maximum annuel de commandes étant fixé à 25 000 € HT.

N° 14-316 du 8 octobre 2014 : PASSATION d'un marché avec la société IGEXPO sise 2 rue Albert Einstein à Besançon (25000) pour la location, l'installation et le démontage de stands destinés au Salon de l'Artisanat et des Métiers d'Art, le montant annuel de commandes étant estimé entre 6 000 et 12 000 € HT.

N° 14-317 du 9 octobre 2014 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de sapins et de décorations de Noël selon les modalités suivantes :

- lot n°1 : fourniture de sapins et accessoires - société ABIES DÉCOR sise 5 allée des Richards à Prunoy (89120) – le montant annuel de commandes étant estimé entre 10 000 et 27 000 € HT.

- lot n°2 : fourniture de décorations de Noël et au tres – société MODERN DÉCOR sise 25-27 rue des Tilleuls à Voisins-le-Bretonneux (78960) – le montant annuel de commandes étant estimé entre 3 000 et 12 000 € HT.

N° 14-318 du 9 octobre 2014 : RÉSILIATION à la demande du preneur de la convention conclue le 16 octobre 2009 pour la mise à disposition d'un box situé 69 rue des Héros Nogentais à Nogent-sur-Marne.

N° 14-319 du 9 octobre 2014 : PASSATION d'une convention d'occupation du domaine public fluvial avec les Voies Navigables de France, d'une durée de 3 ans, aux fins d'amarrage d'une barque sur l'île des Loups, le montant de la redevance étant de 110,71 € pour toute la durée de l'autorisation.

N° 14-320 du 13 octobre 2014 : DÉFENSE des intérêts de la Commune par elle-même dans le cadre d'un référé introduit devant le tribunal administratif de Melun visant à la suspension de la délibération supprimant le poste de chef du service des affaires scolaires.

N° 14-321 du 13 octobre 2014 : DÉFENSE des intérêts de la Commune par elle-même dans le cadre d'un référé introduit devant le tribunal administratif de Melun visant à la suspension de l'arrêté du 30 juin 2014 décidant du placement d'un agent en surnombre au sein de la Collectivité.

N° 14-322 du 13 octobre 2014 : APPROBATION de la convention à passer avec l'association Les Balathèmes domiciliée 10 rue Danielle Casanova au Perreux-sur-Marne, pour une représentation du spectacle *Le Bal de Noël* à l'école maternelle Gallieni le 2 décembre 2014, le prix de cette prestation étant fixé à 4,30 € par enfant présent (9 classes concernées).

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40**